

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Droits humains, libertés (France) > Répression (France) > **Darmanin (France) : On ne dissout pas la volonté de défendre le vivant et la (...)**

TRIBUNE

## **Darmanin (France) : On ne dissout pas la volonté de défendre le vivant et la justice sociale**

mardi 11 avril 2023, par [Associations et collectifs de défense des droits humains et environnementaux](#) (Date de rédaction antérieure : 4 avril 2023).

**De nombreuses associations et collectifs de défense des droits humains et environnementaux s'alarment de la volonté de Gérald Darmanin d'engager la dissolution des Soulèvements de la Terre. « La violence de la répression policière qui s'abat sur les militant·es écologistes, comme sur les opposant·es à la réforme des retraites, est la continuité d'une politique qui restreint délibérément les libertés associatives et syndicales pour museler les voix discordantes, par tous les moyens. » Et rappellent, « n'en déplaise au gouvernement, [être] légitimes à s'exprimer sur l'avenir de notre société et à y participer pleinement. »**

Le 25 mars a eu lieu à Sainte-Soline une manifestation qui avait pour objectif de dénoncer l'appropriation de l'eau par une minorité d'exploitants agricoles au détriment des autres, paysans, habitant·es, milieux naturels. Ces militantes et militants, qui étaient 30 000 selon l'organisation, sont nos adhérent·es et nos sympathisant·es engagé·es dans la vie associative et syndicale pour plus de justice sociale et environnementale, que l'on retrouve également dans le mouvement contre la réforme des retraites. Des élu·es et des habitant·es préoccupé·es par l'assèchement du Marais poitevin, comme des conséquences visibles du réchauffement climatique, étaient également à leurs côtés.

Plusieurs témoins, dont des observateurs et observatrices de la Ligue des Droits de l'Homme, mais aussi des journalistes, des député·es, ont rapporté une violence sans précédent contre les manifestant·es. Parmi elles et eux, 200 personnes blessées ont été dénombrées dont certaines encore entre la vie et la mort, et de nombreuses autres avec de lourdes séquelles, tant physiques que psychologiques. Trois jours après le rassemblement, M. Darmanin entend ajouter à la violence policière la violence administrative en engageant la dissolution des Soulèvements de la Terre, co-organisatrice de la manifestation de Sainte-Soline contre les « méga-bassines ».

La violence de la répression policière qui s'abat sur les militant·es écologistes, comme sur les opposant·es à la réforme des retraites, est la continuité d'une politique qui restreint délibérément les libertés associatives et syndicales pour museler les voix discordantes, par tous les moyens. A chaque sanction, administrative, policière ou judiciaire, nous observons le même mécanisme : les représentant·es du pouvoir cherchent à disqualifier et criminaliser les militant·es et les organisations en ayant recours à des discours mensongers et l'utilisation de termes diffamatoires. Les termes « écoterroristes » ou « factieux » ont été employés récemment pour justifier les répressions les plus féroces. Mais qui pensent-ils et elles encore duper ?

Les cibles récentes de dissolutions administratives, décidées par le ministère de l'Intérieur et validées d'un décret du Président de la République, ont été aussi nombreuses récemment que l'usage du 49-3. Leurs cibles tendent à s'étendre à l'ensemble du spectre politique, à commencer par les associations de défense des droits des personnes musulmanes et de lutte contre les discriminations, celles qui s'opposent à l'extrême droite, celles de solidarité internationale avec les peuples opprimés et désormais les associations et mouvements écologistes. Ces dissolutions ont été rendues plus simples et plus expéditives depuis la loi confortant le respect des principes de la République, dite « loi séparatisme ».

Cette loi promulguée en août 2021, sous un prétexte sécuritaire et « anti-terroriste », est en réalité une loi gravement attentatoire aux libertés associatives dans leur ensemble. Ces libertés sont celles d'expression, de manifestation, de réunion et d'opinion sans lesquelles la liberté d'association, pilier républicain depuis 1901, serait une coquille vide.

### **Tous les prétextes sont bons pour retirer leurs moyens d'agir aux associations**

La « loi séparatisme » a aussi mis en place le Contrat d'engagement républicain qui permet aujourd'hui de menacer, autant que de sanctionner réellement, des associations qui organisent des actions de désobéissance civile ou participent à des manifestations. Ce contrat cible également les associations qui ont le tort d'inclure trop de personnes issues des minorités comme récemment l'association Femmes sans frontières, basée à Creil. Ses conséquences que nous observons sont la perte de financement ou d'agrément pour agir en justice, la censure et l'ostracisation, le refus d'accès aux équipements publics comme par exemple des salles de réunion...

Désormais tous les prétextes sont bons pour retirer leurs moyens d'agir aux associations qui s'opposent aux orientations gouvernementales, tant à l'échelle nationale que locale. Les collectivités qui ne partagent pas ces orientations répressives sont aussi la cible de préfet·es empressé·es d'obéir à un État de plus en plus centralisé et autoritaire.

Le gouvernement pense pouvoir ainsi dissuader et neutraliser l'élan militant et politique qui anime des millions de personnes engagées dans la vie associative et syndicale. Mais il ne parviendra pas à dissoudre cet élan collectif pour plus de justice sociale et environnementale. Un mouvement qui se donne comme objectif de changer radicalement ce système qui aujourd'hui produit des discriminations, des violences, nourrit les inégalités, maintient les privilèges et repose sur l'arbitraire. Un système qui mortifie les corps et cherche à traumatiser les esprits, tant au travail que dans la rue ou dans les champs désormais, et qui menace partout sur cette Terre la vie dans son ensemble. Comme les soulèvements de la Terre, que nous soutenons, ont pu l'affirmer : « nous sommes bien curieux·ses de voir ce que représenterait la « dissolution » d'une coalition qui regroupe des dizaines de collectifs locaux, fermes, sections syndicales, ONGs à travers le pays. »

Nous sommes convaincu·es que les syndicats et les associations, qui animent quotidiennement une vie citoyenne riche et nécessaire au débat démocratique, sont, n'en déplaise au gouvernement, légitimes à s'exprimer sur l'avenir de notre société et à y participer pleinement.

*Premiers signataires :*

Action droit des musulmans, Sihem Zine, directrice

Action Non-Violente COP21 (ANV-COP21), Thibaut Godin, porte-parole

Alofa Tuvalu, Gilliane Le Gallic, présidente

Alternatiba, Emma Tosini, porte-parole

Alternatives agroécologiques et solidaires (SOL), Jacques Godard paysan et co président

Anafé, Alexandre Moreau, Président

Association les Allumeuses, Marie-Laure Guislain, déléguée générale  
Association pour l'emploi sans carbone, Armel Prieur, président  
Association France Palestine Solidarité, Gérard Larose, Secrétaire général  
Attac France, Youlie Yamamoto, porte-parole  
Le Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale CEDETIM,  
Coalition pour les libertés associatives  
Collectif les pieds dans le plat, Marine Jobert, coordinatrice nationale  
Collectif Baronnie en Transition, Aline Hubert  
Collectif des associations citoyennes, Gilles Rouby, président du CAC  
Comité de Soutien des Faucheurs-euses Volontaires 49, Esther BILLAUD, co-présidente.  
Coordination nationale Pas sans Nous, Bénédicte Madelin, vice-présidente  
E-graine Normandie, François Bernard, président e-graine Normandie, et Silas Scott-Moncrieff,  
président e-graine pays de la Loire  
Fédération nationale des arts de la rue, Judith Pavard, présidente  
Fédération nationale de la Libre Pensée, Christian Eyschen, Secrétaire général  
Femmes Egalité, Ana Azaria, Présidente  
Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s (FASTI)  
Framasoft, Pierre-Yves Gosset, codirecteur  
Foodwatch France, Karine Jacquemart, directrice générale  
Greenpeace France, Jean-François Julliard, directeur général  
Groupe d'information et de soutien des immigré-es (GISTI), Vanina Rochiccioli, co-présidente  
La Cimade, Fanélie Carrey-Conte, Secrétaire générale  
La Quadrature du net, Raquel Radaut, porte-parole.  
Les Amis de la Terre France, Khaled Gaiji, président  
Les Ami.e.s de la Confédération paysanne, Georges Jay  
MRAP, Jean-François Quantin, coprésident  
Observatoire international des prisons - section française (OIP), Matthieu Quinquis, Président  
Paris d'Exil, Aubépine Dahan co-présidente et Alina Lasry, co-présidente  
POLLINIS, Nicolas Laarman, délégué général  
Résistance à l'Agression Publicitaire, Charlotte RIBAUTE Co-Présidente  
Sherpa  
Sciences Citoyennes, Kévin Jean, porte-parole  
Syndicat de la magistrature, Kim Reuflot, Présidente  
Syndicat des Avocats de France, Claire Dujardin, présidente  
Tous Migrants, Michel Rousseau, coprésident  
Union syndicale Solidaires, Murielle Guilbert et Simon Duteil co-délégués  
Utopia 56, Yann Manzi, délégué général  
VoxPublic, Benjamin Sourice, responsable plaidoyer  
Le Planning familial, Cécile Malfray membre du bureau confédéral et Sarah Durocher présidente  
VIGILANCE OGM 33, Dominique Bohn, trésorière

---

## **P.-S.**

- Les invités de Mediapart. 4 AVR. 2023 :  
<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/040423/ne-dissout-pas-la-volonte-de-defendr-e-le-vivant-et-la-justice-sociale>